ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

culture et communication : personnel

Question écrite n° 36821

Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant à sa question écrite n° 30596 du 31 mai 1999 relative à la déontologie des fonctionnaires à l'égard de la sauvegarde du patrimoine culturel, demande à Mme la ministre de la culture et de la communication de lui préciser les perspectives et les échéances de la mission de médiation qu'elle a confiée à un inspecteur général de l'administration, eu égard aux vives critiques qui étaient apparues après la découverte d'une grotte à La Combe-d'Arc par trois spéléologues.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication informe l'honorable parlementaire que la mission de médiation qu'elle a désignée a été couronnée de succès et a permis de parvenir à un accord le 20 décembre 1999. Cet accord sera parfait avec les inventeurs au tout début de l'année 2000 et sera consacré par un protocole de règlement transactionnel. Il devrait permettre le désistement des différentes instances contentieuses engagées.

Données clés

Auteur : M. Léonce Deprez
Circonscription : Pas-de-Calais (4e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36821
Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er novembre 1999, page 6236
Réponse publiée le : 14 février 2000, page 1006